

Nantes, le 21 mars 2018

Plan régional ressources et déchets

La consultation citoyenne est lancée

Questionnaire disponible en ligne du 19 mars au 19 avril

Dans le cadre de la Loi NOTRe d'août 2015, la Région des Pays de la Loire a lancé en 2017 un Plan régional ressources et déchets qui comprend un Plan régional de prévention et de gestion des déchets et un Plan régional d'actions économie circulaire. Objectif : assurer une meilleure prévention et gestion des ressources et des déchets au niveau du territoire. Pour cela, la Région propose aux Ligériens de donner leur avis sur quelques questions les concernant via une consultation citoyenne accessible en ligne du 19 mars au 19 avril 2018.

Le Plan régional ressources et déchets revêt plusieurs objectifs : coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des acteurs concernés, contribuer à la transition vers une économie circulaire et sensibiliser les Ligériens pour faire évoluer les comportements, via une consultation citoyenne notamment.

« Accompagner la transition énergétique, défi majeur du XXI^e siècle, fait partie des priorités de la Région des Pays de la Loire, chef de file sur l'énergie, l'air et le climat. Notre ambition est aujourd'hui de devenir leader dans la gestion des déchets et en matière d'économie circulaire. » affirme Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire.

Une consultation ouverte à tous les Ligériens

Dans le cadre du Plan régional ressources et déchets, la Région a souhaité demander leur avis aux Ligériens afin de les inclure dans cette réflexion et de les encourager à devenir des « consomm'acteurs » responsables. [Lien vers le questionnaire en ligne.](#)

Après la concertation menée en 2017 avec les collectivités locales compétentes, les chambres consulaires, les professionnels de la gestion des déchets, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, l'élaboration du plan en est actuellement à sa 2^e phase : le recueil des avis de ces acteurs sur le projet de plan. Ces étapes aboutiront à terme à l'écriture définitive du Plan régional qui sera approuvé en juin 2019 par le Conseil régional.

Focus sur la gestion des déchets en Région des Pays de la Loire

La Région dispose depuis 2005 de la compétence sur les déchets dangereux pour laquelle elle a élaboré un plan d'actions en faveur de leur réduction dans plusieurs filières artisanales. Suite à la Loi NOTRe, elle est devenue l'échelon de la gestion globale sur les déchets (y compris les déchets du bâtiment et les déchets ménagers), une filière économique qui représente aujourd'hui 400 entreprises pour environ 7 000 salariés et 1,3 milliard de chiffre d'affaires en Pays de la Loire. De plus, grâce aux actions de sensibilisation menées par les collectivités, la Région des Pays de la Loire est aujourd'hui la deuxième région française où on trie le plus, avec 62 kg de déchets ménagers triés par habitant en 2015, contre 46,5 kg en France (Source : Eco Emballages).

CONTACTS PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Pauline Limouzin : pauline.limouzin@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 28